

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 2 octobre 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marika Noel
Siège #2 - Gino Fortier
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Marcel Tanguay
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

187-11-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 ET 15 OCTOBRE 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 13 novembre 2025**
 - 4.2 - Budget 2026 et états financiers comparatifs**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**
 - 6.1 - Parc industriel**
 - 6.2 - Ressources humaines- Embauche journalier spécialisé (déneigement)**
 - 6.3 - Déneigement motoneige**
 - 6.4 - Dérogation mineure- 101, rue Fournier**
 - 6.5 - Entente de services intermunicipaux- Rang Sainte-Marie**
- 7 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs**
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**
 - 7.3 - Nomination des élus responsables des dossiers municipaux**
 - 7.4 - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**
 - 7.5 - OMH Beauce-Etchemins**
 - 7.6 - Bibliothèque Roch-Carrier**
 - 7.7 - MRC des Etchemins**
 - 7.7.1 - Service d'inspection- Modification résolution #177-10-25**
 - 7.7.2 - Offre Modellium (FQM), dronage (Golnra) et module taxation**
 - 7.7.3 - Formation des élus**
 - 7.8 - Transport adapté**
 - 7.9 - Renouvellement du contrat d'assurance collective**
 - 7.10 - Social des fêtes**
 - 7.11 - Horaire des bureaux administratifs - Période des fêtes 2025**
 - 7.12 - Droits sur les carrières et sablières**
- 8 - CORRESPONDANCE**
 - 8.1 - L'Essentiel des Etchemins**
 - 8.2 - Festival de la saucisse- Dérogation**
 - 8.3 - Mini-scribe**
 - 8.4 - FQM- Cotisation 2026**
 - 8.5 - Défilé du Père Noël de Lac-Etchemin**
 - 8.6 - UPA des Etchemins**
 - 8.7 - Nouvel Essor- Rapport d'activités**

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant:

7.12 Droits sur les carrières et sablières

ADOPTÉE

188-11-25

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 ET 15 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 2 et 15 octobre 2025 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnées soient adoptés.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

189-11-25

4.1 - Comptes fournisseurs au 13 novembre 2025

No chèque	Nom	Montant
	HYDRO-QUEBEC	1 117,36
C2500525	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	2 908,08
C2500527	HYDRO-QUEBEC	1 080,55
C2500527	HYDRO-QUEBEC	1 548,23
C2500527	HYDRO-QUEBEC	297,00
C2500527	HYDRO-QUEBEC	72,23
C2500527	HYDRO-QUEBEC	371,75
C2500527	HYDRO-QUEBEC	685,39
C2500527	HYDRO-QUEBEC	185,91
C2500528	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	300,00
C2500528	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	5 896,23
C2500528	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	510,85
C2500529	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	100,00
C2500530	BELL MOBILITÉ INC.	51,79
C2500531	OEUVRE DES LOISIRS	724 621,87
C2500532	BANQUE SCOTIA	990,44
C2500535	JOSÉE ROCHEFORT	451,99
C2500536	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	43,98
C2500537	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	3 072,97
C2500538	AON HEWITT	6 724,62
C2500539	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	18 181,53
C2500540	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	7 357,58

C2500541	MINISTRE DES FINANCES	448,55
C2500542	SOGETEL INC.	707,56
C2500542	SOGETEL INC.	882,64
C2500543	GROUPE CT	643,11
C2500544	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	872,54
C2500544	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	220,75
C2500544	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	436,34
C2500545	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	18,00
C2500545	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36,00
C2500546	COOP STE-JUSTINE	1 540,05
C2500547	HYDRO-QUEBEC	1 890,32
C2500547	HYDRO-QUEBEC	38,35
C2500548	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2 199,50
C2500549	PAGES JAUNES INC.	84,80
C2500549	PAGES JAUNES INC.	84,80
C2500550	BROUSSEAU SPORTS & FILS	4,37
C2500551	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	707,96
C2500551	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	446,68
C2500552	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	566,00
C2500552	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	2 156,93
C2500552	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	581,00
C2500553	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	713,46
C2500554	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	27,40
C2500554	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	53,21
C2500555	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	437,12
C2500556	BELL MOBILITÉ INC.	51,79
C2500557	PAULO ET REMY INC.	3 727,81
C2500558	OEUVRE DES LOISIRS	615 900,95
C2500559	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	728,29
C2500560	SERGE CARRIER ET FILS INC.	1 242,88
C2500560	SERGE CARRIER ET FILS INC.	640,99
C2500560	SERGE CARRIER ET FILS INC.	153,50
C2500560	SERGE CARRIER ET FILS INC.	1 409,02
C2500561	LES ENTREPRISES J.A.G.R.	12 868,41
C2500562	INDUSTRIES CIMENT LA GUADELOUPE INC.	2 555,89
C2500563	SANI-ETCHEMIN INC.	661,11
C2500564	ELECAL	762,30
C2500565	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	614,70
C2500566	UAP INC.	77,47
C2500567	PIECES DE BORNES-FONTAINES J.S.R. INC.	5 168,26
C2500568	EUROFINS ENVIRONEX	128,77
C2500568	EUROFINS ENVIRONEX	501,29

C2500568	EUROFINS ENVIRONEX	216,15
C2500569	EMCO DISTRIBUTION LTEE	6 906,57
C2500570	RÉSEAU BIBLIO	39,82
C2500571	CENTRE DE L'AUTO LMS INC.	925,54
C2500572	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	172,65
C2500573	SECURI SPORT	2 217,45
C2500574	GYRO-TRAC CORPORATION	94,67
C2500575	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	6 248,95
C2500575	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	2 786,50
C2500576	DATA2CLOUD.CA	88,36
C2500576	DATA2CLOUD.CA	88,36
C2500577	HYDRAUTEK	264,04
C2500578	ENGLOBE CORP.	152,92
C2500579	MAC CONSTRUCTION INC.	5 120,44
C2500580	MICHÈLE TANGUAY	160,64
C2500581	GLS	60,83
C2500582	SM EAU EXPERT	604,77
C2500583	GARAGE D.N.L. INC.	55,19
C2500584	USD GLOBAL INC	5 073,21
C2500585	PJB INDUSTRIES INC	910,61
C2500586	YVAN GAGNON	24,37
C2500586	YVAN GAGNON	175,00
C2500586	YVAN GAGNON	150,00
C2500587	GROUPE M.G.A.	6 243,10
C2500588	PAVAGES ABÉNAKIS	4 839,40
C2500589	FABRIQUE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	100,00
C2500590	SEL FRIGON	4 103,01
C2500591	HARNOIS ÉNERGIES INC	2 643,97
C2500592	MARIE MICHAUD	10,00
C2500593	ELISABETH MELISSA MONTERO GONZALEZ	49,97
C2500594	LOUIS-CARL TREMBLAY	1 010,09
C2500595	EXCAVATION ALEX MARTINEAU	47 398,93
TOTAL		1 538 496,73 \$
SOLDE À PAYER		797 759,05 \$
ENCAISSE		(819 384,98) \$

Il est proposé par Marika Noël,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

4.2 - Budget 2026 et états financiers comparatifs

Dans le cadre du processus d'adoption des prévisions budgétaires 2026, le directeur général remet au conseil municipal un état comparatif qui présente les revenus et les dépenses au 30 septembre de l'exercice financier en cours (2025) avec ceux de l'exercice financier précédent (2024).

De plus, il remet également un état qui compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2025 avec ceux prévus au budget 2025.

L'adoption du budget 2026 aura lieu le 18 décembre 2024 à 19h30 et le document de travail du budget 2026 sera remis aux membres du conseil lors du dépôt de l'avis public.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Parc industriel

L'inspecteur municipal présente l'avancement des travaux et si tout se déroule comme prévu, la fin des travaux est dans deux semaines. L'hydro-ensemencement aura lieu au printemps prochain.

190-11-25

6.2 - Ressources humaines- Embauche journalier spécialisé (déneigement)

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE suite au processus d'embauche lancé par la Municipalité de Sainte-Justine visant à combler le poste vacant, le conseil accepte les recommandations du comité de sélection pour la nomination suivante:

- Journalier spécialisé aux travaux publics: Hervé Lecours (occasionnel).

ADOPTÉE

6.3 - Déneigement motoneige

Le conseil est informé qu'un sentier a été aménagé avec l'acceptation des citoyens (droits de passage) entre la route Régis et le Centre sportif Claude-Bédard pour l'accès aux motoneiges. Puisque le sentier ne sera pas fédéré lors de la saison 2025-2026, il est proposé que l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine paye (200\$/ km- 3 km) le déneigement du sentier au Club de motoneige des Etchemins.

191-11-25

6.4 - Dérogation mineure - 101, rue Fournier

Il est proposé par Gino Fortier,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine consent la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande de dérogation mineure déposée par David Cayouette concernant la demande de permis de construction d'un garage complémentaire à l'habitation sur le lot 6 451 170 dans la zone 13-H pour les motifs suivants:

- Respect des marges de recul : Le terrain en question étant un terrain d'angle, il doit respecter une marge de recul avant minimal de 9 mètres.
- Écart avec la réglementation : Le projet d'implantation du garage se situe à seulement 3,5 mètres de la ligne avant du terrain, soit un écart de 5,5 mètres par rapport à la réglementation en vigueur, ce qui empêche l'acceptation d'une dérogation mineure.
- Alignement des bâtiments futurs : Le secteur concerné étant un nouveau développement résidentiel, les futurs bâtiments doivent également être implantés à 9 mètres des lignes avant. L'implantation du garage projeté risquerait de perturber cet alignement.
- Connaissance préalable du terrain : Le demandeur, David Cayouette, avait connaissance des caractéristiques du terrain avant de l'acquérir, notamment des exigences relatives aux marges de recul.
- Taille suffisante du lot : Le lot en question est suffisamment grand pour permettre la construction d'une propriété résidentielle sans nécessiter de dérogation pour l'implantation du garage.

QUE ledit conseil municipal refuse la demande de dérogation en raison du non-respect des règles de recul et de l'impact potentiel sur l'alignement futur des bâtiments dans ce secteur de développement résidentiel.

ADOPTÉE

192-11-25

6.5 - Entente de services intermunicipaux - Rang Sainte-Marie

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Justine et de Saint-Cyprien sont liées par une entente intermunicipale concernant l'entretien du rang Sainte-Marie, lequel est partagé entre les deux territoires ;

ATTENDU QUE selon l'entente actuelle, l'entretien estival du rang Sainte-Marie est effectué par la Municipalité de Sainte-Justine, et l'entretien hivernal est effectué par la Municipalité de Saint-Cyprien;

ATTENDU QUE les deux municipalités souhaitent renouveler l'entente et y apporter certaines modifications pour refléter les besoins actuels et clarifier les responsabilités financières;

ATTENDU QUE les municipalités conviennent désormais que la location des équipements requis pour les travaux effectués par l'une ou l'autre des municipalités sera facturée selon les taux de location du ministère des Transports du Québec (MTQ) en vigueur au moment de l'utilisation;

ATTENDU QUE il est convenu de modifier que l'épandage de 30 voyages soit désormais 360 tonnes de gravier par la chacune des municipalités. Sainte-Justine avisera Saint-Cyprien deux semaines à l'avance pour la niveleuse;

ATTENDU QUE les municipalités conviennent que le coût de l'entretien hivernal ne doit pas être calculé selon les taux du MTQ, puisqu'il ne reflète pas la réalité des opérations locales, mais plutôt selon les coûts réels établis par chacune des municipalités (main-d'œuvre, équipements, matériaux, etc.);

Il est proposé par Marika Noël,
Et résolu à l'unanimité:

DE RENOUVELER l'entente intermunicipale concernant l'entretien du rang Sainte-Marie entre les municipalités de Sainte-Justine et de Saint-Cyprien ;

DE CONFIRMER la répartition des responsabilités existantes :

Sainte-Justine : entretien estival;

Saint-Cyprien : entretien hivernal;

D'AUTORISER les directions générales et les deux maires des deux municipalités pour finaliser, signer et appliquer l'entente révisée;

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

La conseillère Linda Gosselin informe les membres du conseil municipal que l'Oeuvre des loisirs s'est rencontrée le 27 octobre dernier, il a été discuté des contrats pour la saison 2025-2026 au centre sportif, vente de sièges et plaques, que le coût de la nouvelle salle serait de 125\$. Ils ont également embauché deux étudiantes et monsieur Gilles Landry pour travailler au restaurant. Les préparatifs pour le Marché de Noël se déroulent bien ainsi que l'activité du hockey plaisir.

Il est également porté à l'attention de Mme Gosselin, que la publicité pour le Marché de Noël pourrait être bonifiée les prochaines semaines afin de se différencier avec le Noël des Fermières qui aura lieu la fin de semaine du 22-23 novembre.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Le directeur général et greffier-trésorier informe les membres du conseil municipal de l'avancement des travaux de construction au centre sportif. Le raccordement d'Hydro-Québec se fait attendre et l'aide à la députée a été sollicitée par le Maire. Les travaux pour l'installation du revêtement souple pour les vestiaires et corridors devraient commencer le 25 novembre. Il est également mentionné qu'il y a des enjeux avec les sous-traitants sur le chantier.

En terminant, MAC Constructions a réalisé des travaux sur les arches #12 et #13 et nous sommes en attente des directives pour l'arche #44 (la dernière). La ligne de vie devrait être installée d'ici la fin novembre.

193-11-25

7.3 - Nomination des élus responsables des dossiers municipaux

Il est proposé par Linda Gosselin;

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal doit procéder à la nomination des élus responsables des dossiers municipaux suivants:

Comité/ Régie	Responsable	Responsable/ substitue	Subtitue
Mairesse suppléante	Linda Gosselin		
Comité consultatif d'urbanisme	Marcel Tanguay	Linda Gosselin	Christian Chabot
Comité santé et sécurité au travail	Marcel Tanguay	Réjean Labonté	
Comité sécurité civile	Gino Fortier	Jean-Guy Labbé	
Fonds d'investissement	Jean-Guy Labbé	Gino Fortier	
Comité rue Principale	Marika Noël	Marcel Tanguay	
OMH Beauce-Etchemins	Marcel Tanguay	Marika Noël	

Oeuvre des loisirs	Linda Gosselin	Marika Noël	
Régie intermunicipale des déchets solides des Etchemins	Réjean Labonté	Gino Fortier	
Régie intermunicipale CJLLR	Réjean Labonté	Gino Fortier	
Bibliothèque Roch-Carrier	Jean-Guy Labbé	Marika Noël	
Régie des incendies Sud-Est des Etchemins	Jean-Guy Labbé	Gino Fortier	
Comité ressources humaines	Linda Gosselin	Jean-Guy Labbé	Marika Noël
Voirie	Gino Fortier	Réjean Labonté/ Marcel Tanguay	Christian Chabot

ADOPTÉE

7.4 - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les conseillers Jean-Guy Labbé, Réjean Labonté, Marcel Tanguay et les conseillères Marika Noël et Linda Gosselin déposent leurs déclarations des intérêts pécuniaires tel que prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Le conseiller Gino Fortier et le maire Christian Chabot feront parvenir leurs déclarations d'ici la prochaine rencontre du conseil municipal.

7.5 - OMH Beauce-Etchemins

Le conseiller Jean-Guy Labbé informe les membres du conseil municipal des dossiers en cours à l'OMH: rénovation à l'habitation de Sainte-Justine, les hottes de poêles sont problématiques et des ajustements devront être faits, les lumières des corridors seront changées. Le système d'alarme et de caméras devra être changé et l'entrée d'eau devra être relocalisée. Les états financiers de 2022 seront présentés le 16 décembre prochain.

Il serait important de prévoir au budget de 2028, 10% pour les frais de rénovation en plus des 10% prévus pour le manque à gagner de l'organisme.

7.6 - Bibliothèque Roch-Carrier

Le conseil est informé de quelques demandes du comité de la Bibliothèque Roch-Carrier notamment en ce qui a trait à leur social des Fêtes. Il est proposé de reconduire le budget 2024, donc 250\$ au comité.

7.7 - MRC des Etchemins

194-11-25

7.7.1 - Service d'inspection- Modification résolution #177-10-25

CONSIDÉRANT que lors du conseil municipal du 2 octobre, la résolution #177-10-25 a été adopter l'offre du service d'inspection de la MRC des Etchemins pour un total de 300 heures pour l'année 2026.

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal ajoutera 50 heures à l'entente de service d'inspection de la MRC des Etchemin pour compléter l'année 2025.

QUE ledit conseil ajoutera 50 heures à l'entente signée le 2 octobre 2025 pour l'année 2026 afin de régler des situations de nuisance et réaliser davantage d'inspection sur le territoire de la municipalité.

QUE la résolution soit modifiée et que cette résolution soit envoyée à la MRC des Etchemins afin de confirmer les 50 heures supplémentaires.

ADOPTÉE

195-11-25

7.7.2 - Offre Modellium (FQM), dronage (Golnra) et module taxation

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal accepte la proposition de l'offre de Modellium pour la gestion des demandes de permis en ligne et pour les alertes de masse;

QUE le conseil municipal accepte la proposition du Azimut solutions géomatiques pour l'ajout du module taxation et zonage;

QUE le conseil municipal accepte la proposition de Service AéroCrépeau pour le dronage qui servira à Golnra;

QUE le conseil municipal attendra la confirmation budgétaire qui sera émise par la MRC des Etchemins avant de procéder à la signature des ententes.

ADOPTÉE

7.7.3 - Formation des élus

Les formations obligatoires pour les élus auront lieu au Centre civique de Sainte-Justine les 23 et 24 janvier 2026. Le coût de participation à la formation sera facturé par la MRC des Etchemins.

196-11-25

7.8 - Transport adapté

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu l'unanimité:

QUE le conseil municipal accepte d'adhérer au service du Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour l'année 2026, pour un montant de 5 830,98 \$;

QUE le conseil municipal reconnaisse la Ville de Saint-Georges comme organisme mandataire;

QUE le conseil municipal adopte la prévision budgétaire triennale de l'organisme;

QUE le conseil municipal adopte le plan de transport et de tarification de l'organisme;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à effectuer les procédures nécessaires au dossier et à signer, pour et au nom de la municipalité, toute pièce justificative requise. Que la dépense inhérente soit autorisée.

ADOPTÉE

197-11-25

7.9 - Renouvellement du contrat d'assurance collective

Il est proposé par Gino Fortier,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le renouvellement proposé par les Assurances Roger Brousseau pour les assurances collectives avec Desjardins assurances pour l'année 2026;

ADOPTÉE

7.10 - Social des fêtes

Le social des fêtes aura lieu le 12 décembre au Centre civique. Les employés ainsi que les membres des comités municipaux sont invités ainsi que leurs conjoints-es.

7.11 - Horaire des bureaux administratifs - Période des fêtes 2025

L'horaire des bureaux administratifs pour la période des fêtes 2025 sera le suivant:

- Bureau fermé entre le 23 décembre 13h au 5 janvier inclusivement.

198-11-25

7.12 - Droits sur les carrières et sablières

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine approprie un montant de 10 000\$ à même le compte "Revenus reportés carrières et sablières" et ce, pour les travaux réalisés dans les rangs.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - L'Essentiel des Etchemins

Le conseil prend connaissance de la demande de l'Essentiel des Etchemins, mais il n'est pas envisageable pour celle-ci de soutenir l'initiative en mettant à la disposition de l'organisme des employés et un véhicule pour effectuer certains transports ponctuels de matériel.

199-11-25

8.2 - Festival de la saucisse- Dérogation

ATTENDU QUE le Festival de la saucisse de Sainte-Justine aura lieu les 7 et 8 août 2026 sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'organisation du festival a déposé une demande afin d'être autorisée à diffuser de la musique au-delà des heures normalement permises par le règlement municipal concernant le bruit;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance économique, touristique et communautaire de cet événement annuel pour la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser une prolongation exceptionnelle des heures de diffusion musicale pour la durée de l'évènement, et ce, sous certaines conditions afin de limiter les inconvénients pour les résidents;

Il est proposé par Marika Noël,

Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER le Festival de la saucisse de Sainte-Justine à diffuser de la musique au-delà des heures prévues au règlement municipal sur le bruit, et ce, jusqu'à 1h00, les 7 et 8 août 2026;

ADOPTÉE

8.3 - Mini-scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de novembre est remis aux membres du conseil.

8.4 - FQM- Cotisation 2026

Le conseil est informé que l'avis de cotisation à la Fédération Québécoises des Municipalités pour 2026 sera de 2 424,92\$

8.5 - Défilé du Père Noël de Lac-Etchemin

Le conseil remercie l'organisation du Défilé du Père Noël de Lac-Etchemin pour l'invitation, mais ne souhaite pas participer au défilé cette année.

200-11-25

8.6 - UPA des Etchemins

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de l'Union des producteurs agricoles (UPA) des Etchemins visant la création d'un poste de responsable agroalimentaire et forestier destiné à soutenir la coordination et le développement des initiatives agricoles et forestières sur le territoire de la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE la création d'un tel poste entraîne des implications financières, administratives et opérationnelles pour la Municipalité et pour la MRC des Etchemins;

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse de la demande et a jugé que la mise en place de ce poste ne cadre pas avec les priorités actuelles, les capacités budgétaires ou la structure administrative de la MRC des Etchemins;

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

DE REFUSER la demande déposée par l'UPA des Etchemins visant la création d'un poste de responsable agroalimentaire et forestier au sein de la MRC des Etchemins;

D'INFORMER l'UPA des Etchemins de la décision du conseil municipal;

ADOPTÉE

8.7 - Nouvel Essor- Rapport d'activités

Le conseil prend connaissance du rapport annuel de Nouvel Essor.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

201-11-25

10 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

-

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 22h23 .

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-
trésorier

Maire

